

Brochure n° 3138

Convention collective nationale
IDCC : 184. – IMPRIMERIES DE LABEUR
ET INDUSTRIES GRAPHIQUES

ACCORD DU 16 JANVIER 2017
RELATIF À LA POLITIQUE SALARIALE 2017

NOR : ASET1750216M
IDCC : 184

Entre
GMI
CSNP
FSCOPC
UNIIC

D'une part, et

FILPAC CGT
FC CFTC
F3C CFDT
CGT-FO Livre
IP CFE-CGC

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Le présent accord paritaire s'inscrit dans le chantier des négociations paritaires portant sur la nouvelle convention collective ainsi que sur la définition du salaire minimum mensuel conventionnel.

Les signataires rappellent que le présent accord s'applique à toutes les entreprises et qu'aucun salarié ne doit être rémunéré en dessous du salaire minimum correspondant à son groupe et à son échelon.

Ils entendent aussi rappeler que les politiques de rémunération doivent être guidées par les principes généraux d'égalité impliquant que les entreprises sont tenues de garantir, pour un même travail, une égalité de traitement entre homme et femme, ce principe portant tant sur les objectifs que sur les éléments composant la rémunération qui doivent être établis selon des normes identiques.

La mise en œuvre de cette politique salariale intègre la nécessité que les accords portant sur la classification des emplois et des qualifications soient signés en 2017.

(Voir tableau page suivante.)

(En euros.)

| GROUPE ET ÉCHELON | SALAIRE MINIMUM MENSUEL (152 h 25) au 1 ^{er} juillet 2017 | SALAIRE MINIMUM MENSUEL (152 h 25) au 1 ^{er} octobre 2017 |
|-------------------|---|---|
| I B | 3732 | 3751 |
| I A | 3638 | 3656 |
| II | 2986 | 3001 |
| III B | 2489 | 2501 |
| III A | 1958 | 1968 |
| IV | 1751 | 1760 |
| V C | 1606 | 1614 |
| V B | 1553 | 1561 |
| V A | 1543 | 1551 |
| VI B | 1535 | 1543 |
| VI A | 1525 | 1532 |

Le présent accord sera déposé par la partie la plus diligente conformément aux dispositions du code du travail et les parties conviennent d'en demander l'extension à l'expiration du délai légal d'opposition.

Fait à Paris, le 16 janvier 2017.

(Suivent les signatures.)